

Le 9 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Ile, tenue à la mairie située au 006 chemin Jerry, Grosse Ile, Qc., le 9 décembre 2019 à 18 h 30 sous la présidence de la Mairesse, Madame Rose Elmonde Clarke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Mairesse: Rose Elmonde Clarke

Conseillers: Felicia Clarke
Nancy Clark
Miles Clarke
Steve Clarke
Jessica Goodwin

Directrice-générale: Janice Turnbull

Est absente
Conseillère : Marlène Boudreau

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2019-182

Sur une proposition de Steve Clarke
Appuyée par Felicia Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

Que l'ordre du jour présenté soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
 - 1.4.1.1 Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – demande pour adopter une résolution contre la violence conjugale
 - 1.4.1.2 Commission Scolaire des Îles – demande pour adopter une résolution concernant la gouvernance de l'école publique
 - 1.4.1.3 MRC du Haut Saint-François – demande pour adopter une résolution concernant la création d'un nouveau fonds pour la réfection du réseau routier
 2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer

- 2.1.2 Embauche de deux (2) coordonnateurs/animateurs en loisirs – statut occasionnel – liste de rappel
- 2.1.3 Embauche d'un(e) journalier(ère) - Programme F.A.I.R
- 2.1.4 Communauté Maritime – Dossiers régionaux – Mise à jour
- 3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 Adoption du Règlement 2019-009 – modifiant le Règlement de Zonage 2012-002 de la Municipalité de Grosse Ile afin de permettre des réparations mineures aux bateaux de pêche commerciale et modifiant le Règlement 2012-005 concernant les permis et certificats
 - 3.2 Déclaration des élus municipaux – Registre public
 - 3.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration
 - 3.4 Sécurité civile – Préparation aux sinistres
 - 3.5 Constitution d'une organisation municipale de la sécurité civile
 - 3.6 Adoption du Plan de sécurité civile
 - 3.7 Alertes municipales – Offre de services
 - 3.8 Transfert du surplus accumulé
 - 3.9 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales
- 4. Varia
- 5. Période de questions
- 6. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 novembre 2019, et déclarent l'avoir lu.

R2019-183

Sur une proposition de Jessica Goodwin
Appuyée par Steve Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 novembre 2019.

CORRESPONDANCE

N2019-184

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA CORRESPONDANCE

**REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES
VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE – DEMANDE
POUR ADOPTER UNE RÉSOLUTION CONTRE LA
VIOLENCE CONJUGALE**

- ATTENDU QUE** la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
- ATTENDU QUE** c'est dans le sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
- ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- ATTENDU QU'** il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
- ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
- ATTENDU QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE

R2019-185

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Steve Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

DE proclamer la Municipalité de Grosse Ile comme municipalité alliée contre la violence conjugale.

**COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES -
LA GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

- CONSIDÉRANT** que l'école publique est un bien et une richesse qui appartient non seulement aux utilisateurs de ses services, mais aussi à

l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT que les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

CONSIDÉRANT que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Ile signifie, par l'envoi d'une copie, la présente au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, au premier ministre du Québec, M. François Legault, et aux chefs des partis de l'opposition à l'Assemblée nationale l'importance que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants :

- Une **gouvernance de proximité**, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité (décision près de l'action).
- Une **gouvernance représentative et imputable** qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques.
- Une **gouvernance partagée** entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire.
- Une **gouvernance élue** qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS ET
(Les Municipalités de La Patrie, Scotstown, Hampden,
Lingwick et Weedon)
DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR
FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER
LOCAL

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au

ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE

R2019-187

Sur une proposition de Miles Clarke

Appuyée par Felicia Clarke

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Ile appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la Municipalité de Grosse Ile participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, Monsieur Joël Arseneau afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE la Directrice générale, Janice Turnbull, soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2019-188

Sur une proposition de Steve Clarke

Appuyée par Jessica Goodwin

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

D'approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 30 novembre 2019 au montant de 67, 026.47\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

**EMBAUCHE DE DEUX (2)
COORDONNATEURS/ANIMATEURS EN LOISIRS –
STATUT OCCASIONNEL – LISTE DE RAPPEL**

(Le conseiller Steve Clarke déclare son intérêt sur ce sujet et s'abstient des discussions).

ATTENDU QUE deux (2) candidatures ont été reçues suite à l'affichage à l'interne et à l'externe de l'offre d'emploi pour deux (2) coordonnateurs-animateurs en loisirs - poste occasionnel – liste de rappel ;

EN CONSÉQUENCE

R2019-189

Sur une proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE Katrina Keating et Joy Davies soient, par la présente, embauchées à titre de Coordonnatrice – Animatrice en Loisirs avec un statut occasionnel – liste de rappel et selon le salaire et les conditions décrits dans la convention collective en vigueur à la Municipalité de Grosse Ile.

QUE la Directrice générale, Janice Turnbull, soit déléguée à informer le Syndicat des employés municipaux – CSN concernant l'embauche de ces nouvelles employées.

**EMBAUCHE D'UN(E) JOURNALIER(ÈRE) –
PROGRAMME F.A.I.R**

ATTENDU QUE seulement une (1) candidature a été reçue à la suite de l'affichage de l'offre d'emploi afin d'engager les services d'un(e) journalier(ère) dans le cadre du programme F.A.I.R.

EN CONSÉQUENCE

R2019-190

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Steve Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE Katrina Keating soit embauchée à titre de journalière dans le cadre du programme F.A.I.R. pour une période de 14 semaines, à raison de 40 heures par semaine, avec un salaire de 13.50\$ de l'heure, débutant le 16 décembre 2019 et finissant le 21 mars 2020.

COMMUNAUTÉ MARITIME – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR

N2019-191

La Mairesse, Rose Elmonde Clarke, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour pour la séance du conseil de la Communauté maritime qui se tiendra le 10 décembre 2019.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-009 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2012-002 DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE ILE AFIN DE PERMETTRE DES RÉPARATIONS MINEURES AUX BATEAUX DE PÊCHE COMMERCIALE ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-005 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS

- ATTENDU QU'** en vertu des dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19-1)*, le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;
- ATTENDU QUE** le conseil considère opportun de modifier ses règlements d'urbanisme afin de permettre des réparations mineures aux bateaux de pêche commerciale dans le règlement de zonage 2012-002 et d'inclure un tarif pour effectuer ces réparations au règlement 2012-005 concernant les permis et certificats;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la séance du 9 septembre 2019 et le premier projet de règlement a été présenté à la séance du 21 octobre 2019;
- ATTENDU QUE** le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 18 novembre 2019 et, si nécessaire, au processus d'approbation référendaire conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19-1)*;
- ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;
- ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir lu;
- ATTENDU QU'** en cours de séance, la directrice générale a mentionné le contenu et la portée du règlement;

EN CONSÉQUENCE

R2019-192

Sur la proposition de Steve Clarke
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE le règlement No. 2019-009 intitulé règlement No. 2019-009 – Modifiant le règlement de zonage No. 2012-002 de la Municipalité de Grosse Île afin de permettre des réparations mineures aux bateaux de pêche commerciale et modifiant le règlement 2012-005 concernant les permis et certificats soit adopté tel que présenté.

QUE le règlement 2019-009 soit transcrit, dans son ensemble, au livre désigné à cette fin au bureau municipal.

DÉCLARATION DES ÉLUS MUNICIPAUX – REGISTRE PUBLIC

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a avisé toutes les municipalités qu'elles doivent créer un registre public pour les déclarations des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE

R2019-193

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QU'aucune déclaration n'a été déposée par les élus municipaux de la Municipalité de Grosse Île, à cet effet, pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2019.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

N2019-194

REPORTÉ

SÉCURITÉ CIVILE – PRÉPARATION AUX SINISTRES

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile ;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE

R2019-195

Sur une proposition de Steve Clarke

Appuyée par Felicia Clarke

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE le conseil municipal s'est engagé à soutenir la préparation aux sinistres en lien avec un plan de sécurité civile.

QUE Myriam Pealey soit la personne responsable de préparer, mettre à jour et réviser le plan de sécurité civile.

QUE la Directrice Générale, Janice Turnbull, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse Île, les ententes relatives au plan de la sécurité civile.

CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

EN CONSÉQUENCE

R2019-196

Sur une proposition de Miles Clarke

Appuyée par Jessica Goodwin

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile de la Municipalité de Grosse Île.

FONCTION	NOMS
Coordonnatrice municipale de la sécurité civile	Janice Turnbull
Coordonnatrice municipale de la sécurité civile (substitut)	Maxine Matthews
Coordonnateur municipal de la sécurité civile (substitut)	Joël Sauvé
Responsable de la mission Administration	Mireille Chevarie
Responsable de la mission Administration (substitut)	Julien Leblanc-Arseneau
Responsable de la mission Communications	Rachelle Clark
Responsable de la mission Communications (substitut)	Myriam Pealey
Responsable de la mission Sécurité Incendie	Joël Sauvé
Responsable de la mission Sécurité Incendie (substitut)	Jean-Pierre Poirier
Responsable de la mission Sécurité des personnes	Nathalie Arseneau
Responsable de la mission Sécurité des personnes (substitut)	Françoise Ouellet
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Jean Cyr
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées (substitut)	Jonathan Patton
Responsable de la mission Services techniques et transport	Miranda Matthews
	Douglas Clarke
Responsable de la mission Services techniques et transport (substitut)	Kelly Clarke
Agente de liaison – Municipalité des Îles et Municipalité de Grosse Île	Nathalie Arseneau

Cette résolution abroge toutes nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Municipalité de Grosse Île.

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

- ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal reconnaît que la Municipalité de Grosse Île peut être touchée par un sinistre en tout temps;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;
- ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;
- ATTENDU QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE

R2019-197

Sur une proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Steve Clarke

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE le plan de sécurité civile préparé par Myriam Pealey soit adopté.

QUE Myriam Pealey soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADN COMMUNICATIONS – ALERTES MUNICIPALES OFFRE DE SERVICES

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, lequel est entré en vigueur le 9 novembre 2019, précise que, en cas de sinistre, toute municipalité doit être en mesure de prendre des mesures appropriées afin d'informer leurs citoyens et d'assurer leur sécurité;

ATTENDU QU' un système d'alerte automatisé permettra à la Municipalité de respecter le Règlement qui précède;

ATTENDU QUE ADN Communications offre un système d'alerte automatisé à un prix abordable et privilégient les petites municipalités afin de pouvoir fournir ce service à la population;

EN CONSÉQUENCE

R2019-198

Sur une proposition de Felicia Clarke

Appuyée par Steve Clarke

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Ile accepte l'offre de services pour un système d'alerte automatisé de ADN Communications au montant initial de \$1 495.00 qui comprend l'équipement, la mise en place de système ainsi que la formation.

Par la suite les frais mensuels sont :

24.95\$ pour l'hébergement web et les mises à jour nécessaires pour la pérennité de l'application;

1.95\$ par ligne téléphonique; et

les frais de distribution des alertes, le cas échéant. Les taxes ne sont pas incluses dans les montants mentionnés.

QUE la directrice générale, Janice Turnbull, soit autorisée à signer la documentation relative au dudit système.

TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ

R2019-199

Sur une proposition de Miles Clarke
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QU'un montant de 38, 789.00\$ soit transféré du surplus accumulé de la Municipalité de Grosse Ile afin de couvrir le coût des obligations administratives imprévus.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 19, 135\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

R2019-200

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Miles Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Ile informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2019-201

Aucun membre du public n'est présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2019-202

Sur une proposition de Miles Clarke, la séance est levée à 19h20.

Rose Elmonde Clarke
Mairesse

Janice Turnbull
Directrice générale